

Marianne Brun, scénariste

Elle est devenue grande malgré l'indifférence

Annick Chevillot Texte
Vanessa Cardoso Photo

Un uppercut! C'est l'effet de *L'accident*, de Marianne Brun. Son premier roman estomaque, comme un coup aussi violent qu'inattendu. Dès la première page, la tension est palpable. Marion a 7 ans. C'est une petite fille qui cherche désespérément l'amour de sa maman, Christine. Plus elle s'accroche aux défaillances de cette mère incapable d'attention et de chaleur, plus les ressorts émotionnels se tendent. Christine ne comprend pas les besoins de la fillette intelligente et observatrice. Repliée sur elle-même, recluse dans la gare qui lui sert de maison, happée par les histoires de guerre qu'elle lit tous les jours, Christine concède plus d'attention à sa clope qu'à sa petite.

Un accident vient tout broyer. La voiture fonce dans le talus. Christine s'enfuit dans la nuit chercher de l'aide. Marion, abandonnée sur le siège arrière, tente de rattraper sa maman. Marion s'effondre, transie de froid, dans la neige. Christine ne se retourne pas. Elle veut une cigarette.

«C'est un roman. Une forme de palimpseste. Cela consiste à réécrire une histoire sur une autre préexistante», avertit Marianne Brun. La jeune quadragénaire n'a pas vécu un tel drame. Mais le portrait croisé dressé dans un style visuel et mordant n'est pas le fruit du hasard. Qui de Marion ou de Christine sommeille chez l'auteur? «Marion.»

Au moment de se raconter, la belle femme sûre d'elle, rayonnante et passionnée, retourne en enfance. La voix se fait imperceptible. Le sourire cherche l'approbation. Les mains glissent sous la table. Assise dans un café lausannois à l'heure de l'apéro, Marianne sirote son thé. Elle s'exprime avec l'aisance d'une femme de lettres, érudite. Elle a fait hypokhâgne (classes préparatoires littéraires) et lettres mo-

dernes à la Sorbonne. Elle est Française, Parisienne même. Ça se sent dans son vocabulaire, dans ses références, sans une once d'arrogance. La Suisse, elle l'aime bien, elle y vit depuis dix ans. «Je suis arrivée à Lausanne en 2004. J'ai suivi mon mari, un scientifique, qui a trouvé un poste à l'EPFL. On est resté ici jusqu'en 2010. Depuis, on habite Zurich. En famille.»

Niels et Eve sont devenus bilingues. «Ce sont mes traducteurs.» A 9 et 6 ans, ils ont la chance d'avoir une maman «complice, autoritaire, bienveillante» et qui s'inquiète véritablement de leur bonne intégration. Visiblement, elle leur donne ce qu'elle n'a pas reçu: de l'attention, de l'amour, de la tendresse. «Même si le choc culturel est très fort à Zurich, la ville me laisse tranquille. Je ne sais pas trop comment m'y

«Je n'ai pas subi de traumatisme. J'ai juste eu droit au vide»

intégrer, ne parlant pas la langue. Et puis j'ai appris à aimer ce sentiment d'exil. Depuis l'enfance. J'étais un satellite dans ma propre famille, souvent seule. Vivre ainsi, c'est ne pas appartenir. C'est être observateur. Je vis dans ma bulle en permanence. J'ai de la chance, je ne subis aucune contrainte extérieure.» La Parisienne ne se reconnaît plus chez elle non plus. L'exil est complet.

Sa planche de salut? «La littérature. On m'a foutu une paix royale durant mon enfance. Je n'ai jamais senti le poids de l'égoïsme de ma mère. Je n'existais juste pas. J'ai couru longtemps derrière elle. Las, il m'a fallu faire le deuil de ma maman alors que ma mère est encore vivante. Je n'ai pas subi de traumatisme. J'ai juste eu droit au vide, ce qui a généré des



Carte d'identité

Née le 6 mars 1973, à Die (F).

Six dates importantes

1996 Diplôme (DEA) de lettres modernes, Sorbonne Paris IV.
1999 Chargée de développement cinéma à Paris. Deux films sur lesquels elle travaille sont primés à Cannes: *Bord de mer* en 2002 et *Brodeuses* en 2004.
2004 Installation en Suisse.
2005 Naissance de Niels, le 24 mai.
2008 Naissance d'Eve, le 27 mars.
2006 Directrice littéraire pour la RTS sur le projet dédié à *Henry Dunant*.

vertiges. Confrontée à l'absence, je me suis construit un monde imaginaire intérieur très riche.»

Lire, écrire, raconter, intellectualiser. Marianne est très forte et douée dans ces exercices. Si elle livre son tout premier et si intime roman à 41 ans, elle a déjà de nombreux scénarios à son actif. Deux des films pour lesquels elle a travaillé ont été primés à Cannes. En Suisse, elle a très vite trouvé des projets à la hauteur de son sens de la formule et de son amour pour les belles lettres. Elle a travaillé sur le projet de la RTS consacré à *Henry Dunant* en 2006. Elle est également la scénariste de *L'enfance d'Icare* (2010) et de *Left Foot Right Foot* (2013). Consultante pour *La petite chambre* (2010) et *Les Suisses* (2013), elle a ainsi pu plonger dans l'histoire de son

pays d'adoption. «J'étais très fière le jour où j'ai obtenu mon permis C. C'était comme un sésame. La Suisse me donnait le droit de rester ici, de m'y installer.»

Un acte administratif d'autant plus important lorsqu'on a grandi dans un environnement de non-appartenance permanente. Au-delà du miroir personnel, son *Accident* est aussi, et surtout, un livre sur la condition de mère. Laquelle ose dire que ce n'est pas facile? Laquelle ose avouer ses défaillances? «C'est un tabou. Depuis la nuit des temps, on nous parle de l'instinct maternel. Mais c'est quoi? Comment ça marche?» La question reste entière.

L'accident

Marianne Brun
Ed. L'Age d'Homme

Histoire

Ce jour-là

Tiré de la *Feuille d'Avis de Lausanne* du 13 octobre 1923

Paris Greffes singes-hommes

M. le Dr Dartigues vient d'exposer au congrès de chirurgie de Paris la technique opératoire qu'il a dans nombre de cas employée pour greffer des glandes interstitielles de chimpanzé sur les hommes âgés ou débilités. M. le Dr Baudet, chirurgien des hôpitaux de Paris, (...) a remarqué que dans les cas où les greffons de la glande du singe prennent, la force de l'homme greffé reprend au bout de deux à trois semaines. Cet effet est surtout très net sur les facultés intellectuelles. Les opérés du Dr Baudet étaient pour la plupart des ingénieurs, commerçants, intellectuels, désespérés de se voir contraints d'abandonner leur profession par suite d'un affaiblissement dû au surmenage. (...) Certains résultats sont très encourageants mais, scientifiquement, il serait prématuré de crier victoire, et de dire que la vieillesse est vaincue. Il faut, d'ailleurs, noter que la rareté des singes spéciaux nécessaires limite forcément ces études.

2 En trillions de marks allemands, la valeur des bijoux dérobés par des cambrioleurs chez un membre de la Croix-Rouge suisse à Wannsee, près de Berlin. Le même jour à Munich, le prix du litre de bière a été porté à 110 millions de marks.

Russie Express pillé L'express Varsovie-Moscou a été arrêté et pillé par des bandits entre Borisoff et Orska, à plus de cent milles à l'intérieur de la Russie. Des agents britanniques, italiens et polonais ont été volés, mais les valises diplomatiques n'ont pas été touchées. (...) Les bandits avaient dévissé les éclisses d'un rail. Huit d'entre eux, armés de fusils et de revolvers, pénétrèrent dans le train.

Etats-Unis Train cambriolé Les agents postiers cambriolés à Redding (Californie) qui ont examiné le wagon poste du train de voyageurs estiment que les bandits n'ont rien pu emporter. Les postiers ayant refusé d'ouvrir la porte du wagon, les bandits jetèrent des explosifs dans l'intérieur. Le wagon fut incendié, et le courrier détruit.

Insolite Dans la Feuille d'Avis le 13 octobre... 1923

Le Tribunal fédéral s'oppose au vote féminin

Pour les juges suprêmes, les femmes ne sont pas des Suisses comme les autres

En 1923, le Tribunal fédéral statue pour la première fois sur le suffrage féminin en Suisse. Car des Bernoises, ayant vu leur demande d'inscription au registre électoral écartée autant au niveau communal que cantonal, ont déposé recours auprès de l'instance suprême. «Le mémoire déclarait, entre autres, que l'égalité politique des deux sexes n'était pas seulement une revendication du progrès, mais aussi et surtout qu'elle découlait d'une exacte interprétation de la Constitution», écrit la *Feuille d'Avis de Lausanne*.

«A l'unanimité, le Tribunal fédéral (section du droit public) a déclaré le recours non fondé, et cela pour les motifs suivants: les recourantes prétendent que le droit de suffrage féminin est consacré par l'art. 74 de la Constitution fédérale («A droit de prendre part aux élections et votations, tout Suisse âgé de 20 ans révolus, etc.»). Les mots «tout Suisse» com-



Défilé de suffragettes à Berne, le 1er mai 1923, réclamant plus de droits. TIRÉ DE ICH FOLGTE MEINEM STERN, R. BOCHSLER/DR

prendraient les femmes, car des expressions identiques dont se sert la Constitution se rapportent aussi aux femmes. C'est ainsi que l'article 4 dit: «Tous les Suisses sont égaux devant la loi» et l'art. 113, al. 3, parle «des réclamations pour violation de droits constitutionnels des citoyens». Or, les femmes sont au bénéfice des droits consacrés par ces deux dispositions.

» Cette interprétation est inexacte, répond le Tribunal fédé-

ral. L'art. 1 ne donne pas aux femmes le droit de participer aux destinées politiques du pays. Notre Constitution consacre l'égalité des deux sexes devant les tribunaux, en matière de liberté du commerce et de l'industrie, de liberté d'établissement, de droit d'association, de pétition, etc., mais il s'agit ici de l'exercice de droits personnels et non pas de droits politiques. (...) Autre argument qui figurait dans le recours: la Constitution dit, à l'art. 4, qu'il n'y

a en Suisse pas de privilèges de naissance, donc refuser aux femmes le droit de vote, c'est accorder aux hommes un privilège. Cette disposition, répondent les juges, figure déjà dans la Constitution helvétique. Elle est reproduite par les Constitutions qui suivirent, et cela à une époque où le suffrage féminin n'était pas encore en discussion. (...)

» Il va sans dire que l'autorité judiciaire ne pouvait admettre ou écarter le recours qu'en appliquant le droit positif de la législation actuelle. Elle n'avait pas à s'occuper du droit désirable. Elle ne pouvait donc pas, comme le désiraient les recourantes, se prononcer pour ou contre une révision des lois, dans le sens de l'octroi du droit de vote aux femmes suisses.»

Les femmes attendront 1971 pour devenir des Suisses... comme les autres. **G.SD**

Article paru, non signé, le 13 octobre 1923 dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*. Archives consultables sur <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>